

## Programme de la Formation

# LE CONFORT THERMIQUE DANS LA MAISON - le ressenti des habitants au cœur de la conception

2 jours soit 14 heures de formation

### DATE(S) ET LIEU(X)

**Module** : Confort thermique

**Date(s)** : mercredi 22 novembre 2017 au jeudi 23 novembre 2017

**Lieu** : CFAA - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

### CONTEXTE GÉNÉRAL

Depuis 10 ans, les architectes et paysagistes du CAUE de la Dordogne, dispensent avec le conseiller info énergie un conseil transversal auprès des porteurs de projets de maisons individuelles. Cette expérience spécifique a permis de développer *une approche originale* dans le domaine du confort thermique qui s'est concrétisée par la réalisation d'une exposition intitulée **Le confort thermique dans la maison** et de son livret d'accompagnement.

Inspirée de cette exposition, la formation « Le confort thermique dans la maison » de 2 jours diffère d'une formation traditionnelle essentiellement technique car elle a vocation à remettre l'homme au centre du projet d'habitat. Elle permet aux participants d'enrichir leur formation initiale par une formation sur **l'humain et le confort thermique**, thématique rarement abordée dans le cycle des études, notamment en architecture.

Au-delà de la notion de confort d'usage déjà prise en compte par les architectes, la formation a pour but d'éviter une conception focalisée uniquement sur les aspects technologiques et réglementaires.

[Pour découvrir tout l'intérêt de cette formation et de ses intervenants, n'hésitez pas cliquez ici](#)

### OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- Prendre en compte et traiter de façon équilibrée ces 3 notions (beau, économie d'énergie, confort) dans les projets de maisons (neuves et extension-réhabilitation)
- Offrir des armes aux architectes et aux bureaux d'étude thermique pour développer un argumentaire pour leurs clients sur la plus-value du confort
- Proposer aux acteurs du bâti une formation sur l'humain et le confort thermique, 2 notions très rarement abordées dans le cycle des études

### PRISE EN CHARGE

Formations susceptibles d'être prise en charge, en fonction de votre situation :

#### SALARIÉS :

- **ACTALIANS** : Salariés des professions libérales [cliquer ici](#)

Ne faites plus l'avance des fonds : inscrivez vous le plus tôt possible pour obtenir une *subrogation* auprès d'Actalians et ne réglez que le surplus au CFAA.

**SI LE LOGO LABEL BRANCHE ARCHITECTURE en haut à droite de ce document** : formation labellisée par la Branche Architecture  
*La présence, en haut à droite de ce document, du logo Label Branche Architecture* signifie que les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par ACTALIANS.

Modalités de prise en charge pour 2017 :

- Durée maximum de formation prise en charge : 18 jours
- Prise en charge des frais pédagogiques : 315€ / jour
- Prise en charge forfaitaire des salaires : 140€ / jour
- Prise en charge des frais annexes

- **FAFIEC** : Salariés des entreprises de l'informatique, de l'ingénierie et du conseil [cliquer ici](#)

#### LIBÉRAUX :

- **FIF PL** : Travailleurs indépendants et professionnels libéraux : [cliquer ici](#)

**SI LE LOGO FORMATION CFAA + en haut à droite de ce document** : Si le logo CFAA+ est apposé en haut à droite de ce document : **Architectes ne faites plus l'avance des fonds, ne faites plus de demande préalable pour vos prises en charge, prenez contact avec le CFAA.**

Inscrivez vous le plus tôt possible afin que le CFAA puisse obtenir la validation de votre avance de fonds. Valable si vous n'avez pas suivi de formation dans l'année, sur le thème concerné.

**DEMANDEURS D'EMPLOI** : le CFAA référencé sur le site "Aquitaine Cap Métier", alors appelez nous au 05 57 14 06 96.

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE PRISES EN CHARGE :**

05.57.14.06.97 ou [cfaa@le308.com](mailto:cfaa@le308.com)

## PUBLIC CIBLE

- architectes et maîtres d'œuvre
- bureaux d'études thermiques
- acteurs dans la conception du cadre bâti

## PRÉREQUIS

Expérience en matière de conseil aux particuliers et/ou d'accompagnement de projets d'habitat.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

- Avant la session : questionnaire de positionnement préformation, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation par rapport aux attentes et aux besoins des participants.
- Le premier jour : tour de table - présentation
- Le dernier jour : tour de table - bilan
- Après la session : questionnaire d'évaluation, transmis par mail 2 jours après la formation.

# Module Confort thermique

2 jours soit 14 heures de formation

**Type** : En inter-entreprise

## DATE(S) ET LIEU(X)

**Date(s)** : mercredi 22 novembre 2017 au jeudi 23 novembre 2017, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

**Lieu** : CFAA - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- pouvoir établir avec les porteurs de projet une base de discussion et de compréhension sur leurs attentes en matière de confort thermique.
- s'approprier les notions de confort thermique et le vocabulaire technique associé pour mieux les transmettre aux porteurs de projet de construction et de rénovation.
- favoriser l'adéquation entre technique et confort thermique souhaité grâce à des solutions simples et efficaces et à des alternatives aux solutions techniques standards actuelles.
- compléter leur approche technique de conception (performance énergétique, respect de la RT 2012, ...) par une approche sensible mettant l'humain au cœur du projet d'habitat.
- dispenser un conseil de qualité tenant tout naturellement compte du confort thermique au même titre que le confort visuel, l'éclairage naturel...

## FORMATEUR(S)

COSSET MYRIAM - conseillère info énergie  
ERHARD Odile - Architecte Conseil

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

Chaque journée sera animée par un duo de formateurs composé de :

- conseillère Info-Energie du CAUE
- architecte-conseil du CAUE

Les 2 jours consécutifs de formation permettront une assimilation progressive et continue des notions de confort thermique. L'appropriation de ces notions permettra de mieux les faire partager aux porteurs de projet (construction, réhabilitation, ...) et facilitera le conseil.

Cette formation est ponctuée d'étude de cas, de travail en groupe et enrichi par l'intelligence collective issue de l'expérience de chacun.

## PROGRAMME

### INTRODUCTION – Vers une définition du confort thermique

- Les critères subjectifs de confort thermique
- La place actuelle du confort dans la conception
- L'émergence de nouvelles exigences
- Les réactions du corps au chaud et au froid

### LES 6 FACTEURS du confort thermique liés à l'environnement bâti

*Au-delà de la température ambiante, de quoi dépend la sensation thermique ?*

Pour chacun des 6 facteurs, seront abordés :

- leur impact sur le corps humain
- les éléments bâtis et équipements correspondant

#### 1. Apports solaires

Vitrages : choisir, orienter, dimensionner, ...  
Protections et masques solaires

#### 2. Humidité

Matériaux hygroscopiques et/ou étanches  
Transfert de vapeur d'eau dans les parois  
Renouvellement d'air

#### 3. Chocs thermiques

Inertie du bâtiment  
Capacité thermique des matériaux  
Régulation et inertie du chauffage

#### 4. Air en mouvement

Étanchéité à l'air du bâtiment  
Ventilation Double-Flux : atouts et points de vigilance  
Sur-ventilation nocturne : freins et facilitations

#### 5. Température à la verticale

Phénomène de convection naturelle : limites et bénéfiques  
Matériaux isolants : résistance et diffusivité thermiques

#### 6. Influence des parois

Température de surface des matériaux revêtement intérieur

### ECONOMIE DE PROJET

- Aides financières à la rénovation
- Coût global, rentabilité, surinvestissement, ...

### SYNTHESE :

- Les valeurs sûres du confort thermique
- L'équilibre hiver / été
- Le vocabulaire technique spécifique

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**CFAA - Centre de formation architectes et paysagistes aquitaine 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux**  
**05.57.14.06.97 - cfaa@le308.com**

**FORMATION : LE CONFORT THERMIQUE DANS LA MAISON - le ressenti des habitants au cœur de la conception**

**Module :** Confort thermique

**Date(s) :** mercredi 22 novembre 2017 au jeudi 23 novembre 2017, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

**Lieu :** CFAA - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

**Durée :** 2 jours soit 14 heures

**Places limitées à :** 20

**Date de clôture des inscriptions :** 08/11/2017

*(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)*

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Téléphone :** .....

**E-mail personnel :** ..... *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

**Ancienneté dans l'entreprise :** ..... **Numéro de sécurité sociale :** .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE :**  Oui /  Non

**Architecte DPLG /HMONP :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....

**Activité du stagiaire :**

**Mode d'exercice :**

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- ACTALIANS (OPCA-PL)
- AGEFOS PME AQUITAINE
- AGEFOS PME RÉUNION
- CONSTRUCTYS - OPCA de la construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine
- CROA Limousin
- Direction Régionale Pole Emploi 31
- FAFIEC
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA AUVERGNE - RHONE-ALPES
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pole emploi NA Service TCPF (86)
- Pole Emploi Nouvelle Aquitaine- PRGA
- POLE EMPLOI PTC Est Francilien
- Région Bretagne
- UNIFORMATION
- VOYAGIS
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds propres
- Fonds publics
- Pôle emploi

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	30,00 €	..... €
	Individuelle	30,00 €	..... €
<b>Module 1 : Confort thermique</b>		<b>14h / 2 jours</b>	
Coût pédagogique	Plein tarif - avant prise en charge	700,00 €	..... €
Frais annexes	Frais d'organisation ( <i>Obligatoire</i> )	40,00 €	..... <b>40,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	..... €

## MODE DE PAIEMENT

Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

## Conditions Générales de Vente

### 1. Organisation des stages :

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

### 2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre...)

### 3. Convention / Attestations :

A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : ? une convention ou contrat bilatérale de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, le CFAA vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété au CFAA, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire qualité dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement du FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations CFAA+, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

### 4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos bulletins d'inscription et nos supports de communication.

### 5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial. Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. ?Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

### 6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi qu'éventuellement, le cout d'adhésion annuelle au CFAA pour l'agence.

Mode de règlement :

Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre du CFAA, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu à l'ouverture du stage.

Règlement par virement lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

### 7. Report et annulation de stage :

Le CFAA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Le CFAA en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

### 8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le client :

plus de 15 jours calendaires avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

moins de 15 jours calendaires avant le début de la session ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur la session suivante, dans la limite des places disponibles.

### 9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par le CFAA sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

### 10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur. Pour toutes journées complètes de stage dans les locaux du 308, les repas sont compris dans la prestation.